

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président salue à la tribune du public une délégation de l'Association des paysannes vaudoises, section Puidoux et environs, emmenée par leur Présidente, Mme Josiane Gilliéron. Il lit également la lettre de démission de M. Didier Gasser, assesseur auprès de la CASSO. M. le Président salue une délégation de Gastrovaud à la tribune du public, emmenée par M. F. Haenni, ancien député.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations : (14_INT_313) Mireille Aubert, (14_INT_314) Laurence Cretegy, (14_INT_315) Samuel Bendahan.</p> <p>Postulats : (14_POS_092) Stéphane Montangero, (14_POS_093) Nicolas RoCHAT Fernandez, (14_POS_094) Catherine Roulet.</p>			
RENV-CE	3.	(14_INT_308) Interpellation Pierre Guignard - Disparition des porcheres vaudoises = disparition de la saucisse aux choux IGP (Développement)			
RENV-CE	4.	(14_INT_309) Interpellation Vassilis Venizelos - Péréquation des ressources et des charges entre la Confédération et les cantons 2016-2019 : une atteinte inadmissible au lien confédéral (Développement)			
RENV-COM	5.	<p>(14_POS_089) Postulat Josée Martin et consorts - Sauvegarder les archives des enfances volées (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)</p> <p>Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	6.	(14_POS_090) Postulat Mathieu Blanc et consorts - Possibilités et limites de la délégation de certaines missions de police à des agents de sécurité privés (Développement et demande de prise en considération immédiate) Contrairement à sa première intention, l'auteur du postulat se rallie aux demandes de plusieurs députés de renvoyer son postulat, cosigné par au moins vingt députés, directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
TRAITE	7.	(GC 124) Election complémentaire d'un juge au Tribunal neutre - Législature 2012 - 2017 Bulletins délivrés : 135; bulletins rentrés : 135; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 135; bulletins blancs : 0; majorité absolue : 68. A obtenu 133 voix et est élu: M. Jean-Yves Schmidhauser.	GC	Ansermet J.	
OA	8.	(166) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile et projet de décret abrogeant celui du 27 novembre 2012 créant un fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile(2ème débat) (2ème débat): Projet de loi: tous les articles sont acceptés sans discussion. Art. 2 et 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de loi est adopté à l'unanimité. Projet de décret: art. 1 accepté à l'unanimité sans discussion. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DIS.	Desmeules M.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	9.	(GC 110) Exposé des motifs et projet de loi modifiant le règlement d'application, du 29 mai 2007, de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (RLGC) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de règlement est acceptée à une large majorité, moins quelques avis contraires et abstentions. Projet de règlement: art. 70: amdt de Montmollin, sous-amendé par M. Haury, est accepté par 112 oui, 2 non et 6 abstentions. Art. 70 amendé accepté à une très large majorité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 95 oui, 6 non et 14 abstentions (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): l'art. 70 est accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de règlement est adopté à l'unanimité.	GC	Wyssa C.	
RENV-SD	10.	(126) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; RSV 935.31) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats suivants : - postulat Grégoire Junod et consorts demandant de différer les horaires de vente d'alcool des heures d'ouverture des commerces : une mesure efficace de santé publique et de prévention de la violence (11_POS_282) - postulat Frédéric Haenni et consorts visant à assurer un venir durable aux acteurs de la restauration, en renforçant la formation (11_POS_278) - postulat Claude-Alain Voiblet : Nuits festives : diminuer la pression sur les acteurs de la vie urbaine et sur les services publics (11_POS_304)(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur la LADB acceptée par 110 oui, 15 non et 6 abstentions. Art. 1: amdt com accepté. Art. 1 amendé accepté. Art. 2 à 4 acceptés sans discussion. Interruption des débats.	DECS.	Ballif L. (Majorité), Capt G. (Minorité), Christen J. (Minorité)	25/11/2014
RENV-T	11.	(14_PET_025) Pétition des jeunes libéraux radicaux - Du sirop à l'apéro ? NON ! Stop aux mesures liberticides et à l'infantilisation !	DECS	Hurni V.	25/11/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	12.	(174) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Davantage de protection pour les employé-e-s de l'économie domestique !	DECS.	Glauser A.	25/11/2014
RENV-T	13.	(14_POS_076) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quel traitement réserve l'EVAM aux personnes vulnérables, en particulier sur le plan médical ?	DECS, DSAS	Roulet C.	25/11/2014
RENV-T	14.	(14_INT_221) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licences d'établissements publics : les titulaires qui ne sont pas exploitants peuvent-ils continuer à prêter leur patente?	DECS		25/11/2014
RENV-T	15.	(14_INT_310) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Cour européenne des droits de l'homme ou accords de Schengen-Dublin, il faut choisir ! (Pas de développement)			25/11/2014
RENV-T	16.	(14_INT_311) Interpellation Fabienne Despot - Le Conseil d'Etat a-t-il assuré un suivi suffisamment rigoureux de la procédure d'adjudication des travaux de construction de l'Hôpital Riviera-Chablais afin d'éviter les retards subis actuellement par le projet ? (Pas de développement)			25/11/2014
RENV-T	17.	(14_INT_312) Interpellation Alette Rey-Marion - Nouvelle organisation administrative des PC Familles et de la Rente-Pont et intentions du CE pour le futur des Agences d'Assurances Sociales (AAS), des Centres Sociaux Régionaux (CSR) et des Régions d'Action Sociale (RAS) (Pas de développement)			25/11/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :